

Foncière de la Vallée de Chevreuse

Vente d'un terrain à bâtir

55 Rue du Général Leclerc

FORGES LES BAINS (91)

RAPPORT GEOTECHNIQUE

Etude géotechnique préalable (G1) adaptée selon Loi Elan de janvier 2020

Dossier	Indice	Date	Etabli par	Nb de page	Modifications - observations
R26-0021	1	03/06/2026	CP	17+annexes	

Le présent rapport et ses annexes constituent un tout indissociable. En cas de communication à des tiers, le rapport devra être transmis intégralement.

À compter du paiement intégral de la mission, le client devient libre d'utiliser le rapport et de le diffuser à condition de respecter et de faire respecter les limites d'utilisation des résultats qui y figurent et notamment les conditions de validité et d'application du rapport en vertu de la mission géotechnique effectuée.

SOMMAIRE

1	DONNEES GENERALES	2
1.1	Généralités	2
1.2	Objet de l'étude	2
1.3	Documents transmis	2
2	CONTENU DE LA PRESTATION DE B1GEO	2
3	PRESENTATION DU PROJET	4
4	ETUDE GEOTECHNIQUE PREALABLE DE SITE (ES)	5
4.1	Site actuel	5
4.2	Contexte géologique et hydrogéologique	6
4.3	Risques naturels	7
5	INVESTIGATIONS GEOTECHNIQUES	8
5.1	Implantation et nivellement	8
5.2	Sondages et essais in situ	8
6	RESULTATS ET SYNTHESE DE LA RECONNAISSANCE	9
6.1	Caractéristiques géologiques des sols	9
6.2	Hydrogéologie	9
7	CONCLUSION	10
7.1	Aléa et risques identifiés	10
7.2	Proposition de fondation	10
7.3	Etudes complémentaires	10
8	ALEAS GEOTECHNIQUES ET CONDITIONS CONTRACTUELLES	11
9	ANNEXES	12
9.1	Classification des missions géotechniques	12
9.2	Plan d'implantation des sondages	15
9.3	Coupes des sondages	17

1 DONNEES GENERALES

1.1 Généralités

Nom de l'opération :	Vente d'un terrain à bâtir.
Lieu :	55 Rue du Général Leclerc – FORGES LES BAINS (91).
Client :	Foncière de la Vallée de Chevreuse.

1.2 Objet de l'étude

Le présent rapport est établi à la demande et pour le compte de la FONCIERE DE LA VALLEE DE CHEVREUSE dans le but de réaliser une étude géotechnique dans le cadre du projet de la vente d'un terrain à bâtir situé au 55 Rue de Général Leclerc à FORGES LES BAINS (91).

Il s'agit d'une étude géotechnique préalable (G1) adaptée selon la Loi Elan de janvier 2020.

Notre prestation est conforme à notre proposition technique et financière N°D26-0039.

1.3 Documents transmis

Au moment de la rédaction de la présente étude, aucune étude géotechnique n'a été menée sur le terrain et nous disposons du plan de division Projet n°1.

2 CONTENU DE LA PRESTATION DE B1GEO

L'article 68 de la loi ELAN applicable au 01/01/2020, associé au décret n°2019-495 du 22/05/2019, rend obligatoire la réalisation d'une étude géotechnique préalable lors de la vente d'un terrain non bâti constructible situé dans une zone exposée au phénomène de mouvement de terrain différentiel consécutif à la sécheresse et à la réhydratation des sols.

L'arrêté du 22 juillet 2020, JORF n°0195 du 9 Aout 2020 texte n°2, détermine les critères d'évaluation de l'exposition des formations argileuses au phénomène de retrait-gonflement et les zones exposées au phénomène de mouvement de terrain différentiel consécutif à la sécheresse et à la réhydratation des sols.

La carte contenant le zonage est disponible sur le site Géorisques (<http://www.georisques.gouv.fr/>).

Seules les zones classées en aléa moyen et fort sont concernées.

L'arrêté du 22 juillet 2020, JORF n°0192 du 6 août 2020 texte n°50 vient préciser le type de mission géotechnique à mener et le contenu de l'étude attendu.

L'arrêté du 22 juillet 2020, JORF n°0200 du 15 août 2020 texte n°57 détermine les techniques de construction à mettre en œuvre dans les zones concernées par le risque de retrait-gonflement.

L'étude géotechnique préalable G1 comprend les phases « Etude de Site » (ES) et « Principes Généraux de Construction » (PGC) selon la norme NFP 94-500 de novembre 2013.

L'étude G1 spécifique à la loi ELAN est limitée au risque de retrait gonflement qui est à l'origine de la loi et n'évoquera que sommairement les autres risques. Par ailleurs, il n'y a pas d'obligation à ce stade de mesurer la portance du sol.

La présente étude comprend :

- Analyse des données documentaires du site,
- Une visite du site et des alentours,
- La réalisation d'un sondage de reconnaissance à la tarière manuelle à 1.3 /2.0 m de profondeur ou au refus avec identification de la nature des sols (1 unité),
- La fourniture d'un rapport d'étude G1 spécifique à la loi ELAN, et comprenant :
 - Une première approche dans l'identification des principaux risques,
 - Définir si nécessaire les préconisations liées au risque de mouvement de terrain différentiel consécutif à la sécheresse et à la réhydratation des sols,
 - Donner une orientation possible dans le choix des fondations à prévoir pour des ouvrages légers.

Nota : La présente mission exclu :

1. La définition de la portance des terrains rencontrés,
2. La définition de la contrainte de sol,
3. La reconnaissance des sols au-delà de 1.5 m de profondeur,
4. Toute ébauche dimensionnelle.

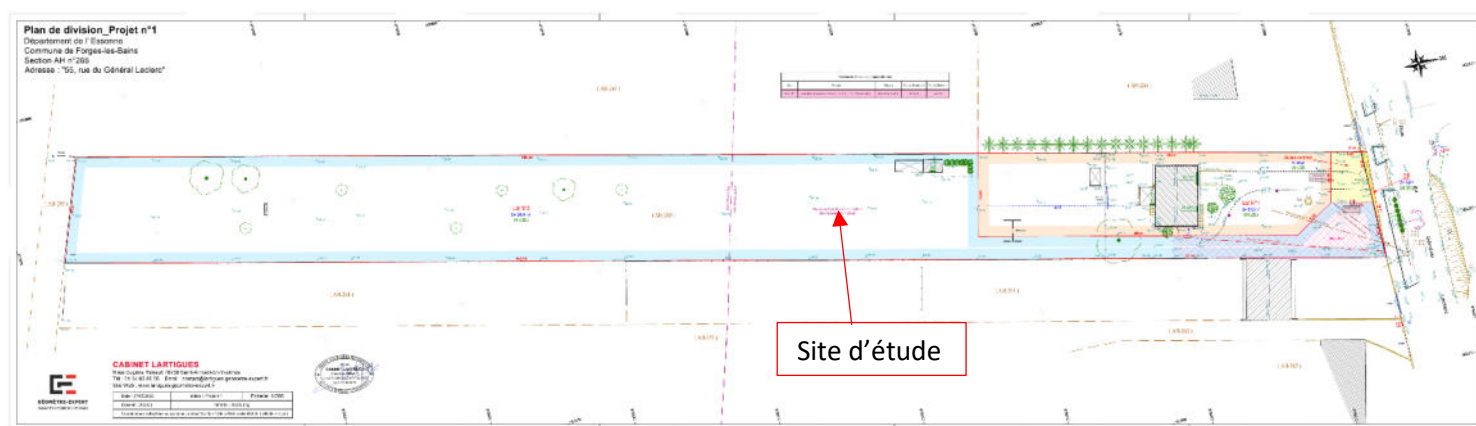
3 PRESENTATION DU PROJET

La présente étude entre dans le cadre d'un projet de la vente d'un terrain à bâtir situé 55 Rue du Général Leclerc à FORGES LES BAINS (91).

Le site d'étude concerne le lot arrière de la parcelle cadastrée section AH n°265.

Il s'agit du lot N°2 d'une superficie de 3404 m².

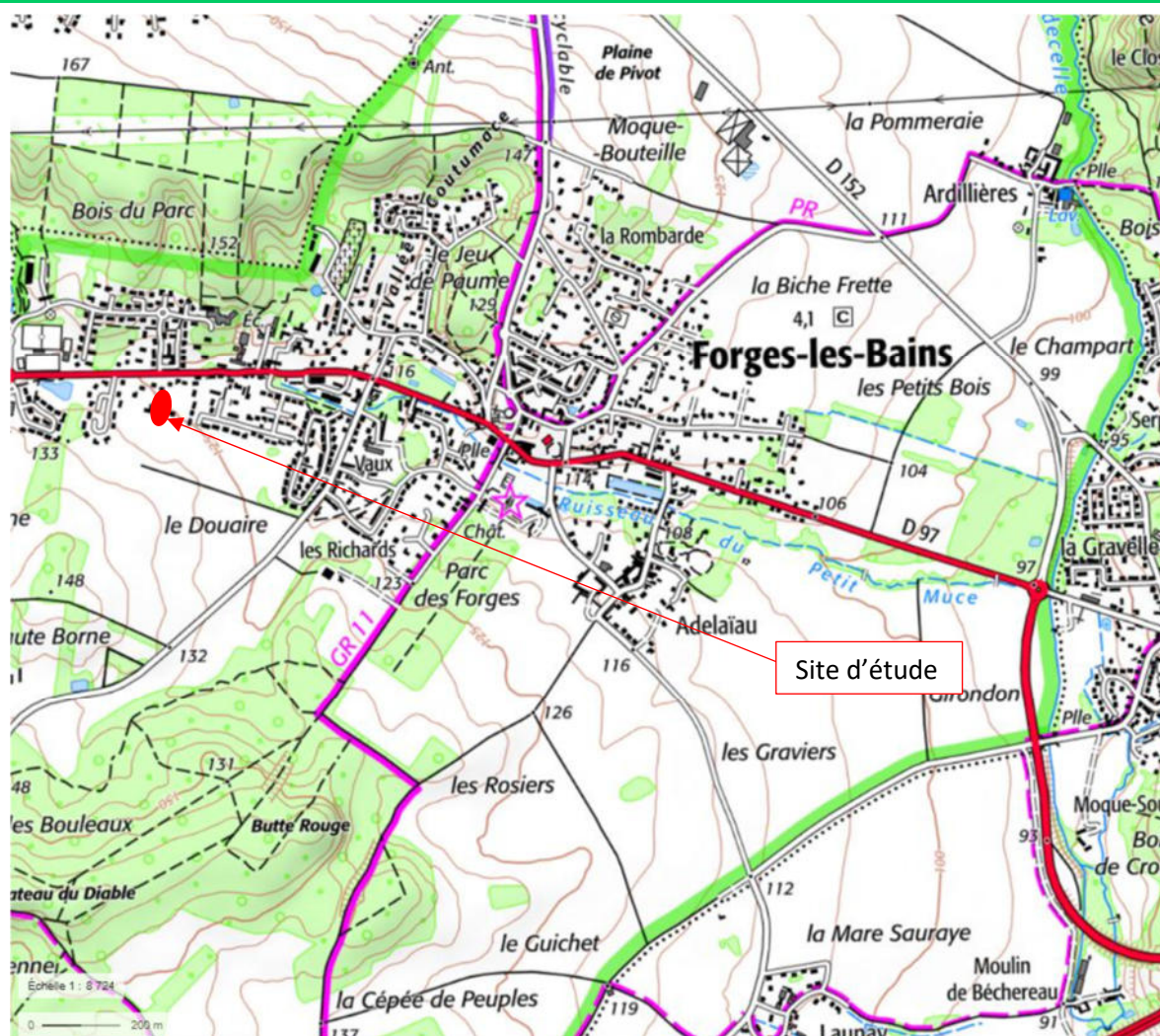
La zone constructible, en UBC, présente une superficie de 1183 m².



terrain objet de l'étude

4 ETUDE GEOTECHNIQUE PREALABLE DE SITE (ES)

4.1 Site actuel



Situation de la zone d'étude - Source : Geoportail

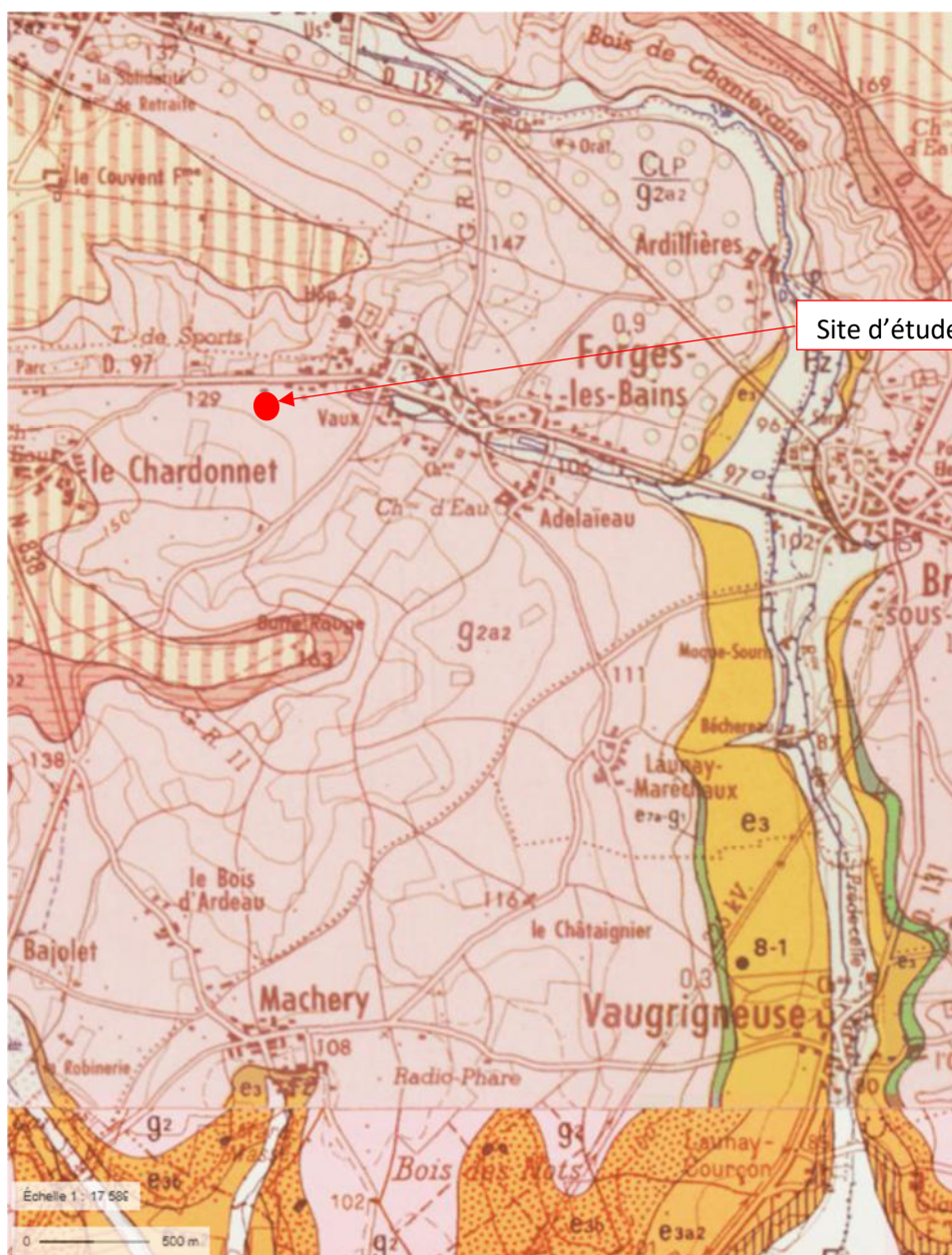
Le site d'étude est en légère pente vers le Nord et se situe à la cote moyenne de 127.05/125.4 NGF au droit de la zone constructible.

Le site est occupé par une pelouse, des arbres et arbustes et un petit cabanon.

4.2 Contexte géologique

D'après la carte géologique et notre connaissance du site, la succession des terrains au droit de la parcelle devrait être la suivante :

- Remblais éventuels,
- Sables de Fontainebleau.



Extrait de la carte géologique

4.3 Risques naturels

- **Sismique**

Le zonage sismique de la France en vigueur depuis le 1er mai 2011 (décret n°2010-1255 du 22/10/2010) classe le site de l'étude en zone 1 sismicité très faible. L'application des règles parasismiques n'est donc pas nécessaire.

- **Risque de dissolution du gypse antéludien**

D'après les documents de l'Inspection Générale des Carrières, le projet se trouve en dehors du périmètre de risque de dissolution du gypse antéludien défini par arrêté préfectoral.

- **Risque de cavités / carrières**

D'après les documents de l'Inspection Générale des Carrières, le terrain n'est pas concerné par le risque des anciennes exploitations souterraines et à ciel ouvert et des cavités abandonnées.

- **Phénomène de retrait-gonflement des argiles**

D'après le site du BRGM, le site se trouve en zone d'aléa moyen (zone jaune sur la carte ci-après) vis-à-vis du phénomène de retrait-gonflement.



Extrait de la carte de retrait gonflement des argiles

5 INVESTIGATIONS GEOTECHNIQUES

Les moyens de reconnaissance et d'essais ont été définis par B1GEO en accord avec le client.

Les investigations ont été réalisées le 28/05/2026.

5.1 Implantation et nivellement

L'implantation des sondages figure sur le plan d'implantation joint en annexe 2. Elle a été définie et réalisée par B1GEO en fonction de l'occupation actuelle du site.

Les altitudes des têtes de sondages correspondent au niveau du terrain naturel au moment des investigations.

5.2 Sondages et essais in situ

Les investigations suivantes ont été réalisées :

Investigations	Sondage	Prof. (m/TN)
Sondages à la tarière manuelle	TH1	1.30

Les coupes des sondages sont présentées en annexes 3 où l'on trouvera en particulier les renseignements décrits ci-après :

- **Sondage à la tarière :**
 - Coupe détaillée des sols,
 - Mené à la profondeur demandée sauf refus éventuel.

6 RESULTATS ET SYNTHESE DE LA RECONNAISSANCE

6.1 Caractéristiques géologiques des sols

L'examen des matériaux extraits au droit des sondages a permis d'établir comme suit la succession des sols reconnus.

A noter que la profondeur des formations est donnée par rapport au terrain naturel tel qu'il était au moment de la reconnaissance.

Il a été rencontré :

- **Limon des Plateaux**

Caractéristiques descriptives

Nature : limon silteux brun, silt légèrement argileux brun clair.

Profondeur : de 0.00 m/TN à 1.00 m/TN.

Commentaires :

Ces matériaux offrent généralement une portance moyenne.

- **Colluvions**

Caractéristiques descriptives

Nature : sable grossier ocre à quelques cailloutis.

Profondeur : de 1.00 m/TN à 1.30 m/TN.

Commentaires :

Ces matériaux sont issus des Sables de Fontainebleau.

Ils offrent généralement une portance moyenne.

Nota : Il convient de rappeler que des variations horizontales et/ou verticales inhérentes au passage d'un faciès à un autre sont toujours possibles, mais difficiles à détecter compte tenu du rapport infiniment petit entre la surface mesurée par un sondage et la surface à étudier ou à construire. De ce fait, les caractéristiques gardent un caractère assez représentatif, mais jamais absolu.

6.2 Hydrogéologie

Aucun niveau d'eau n'a été relevé dans le sondage descendu à -1.3 m/TN le 28/05/2026.

Toutefois il est possible de rencontrer des circulations d'eau s'écoulant dans les formations superficielles et au-dessus des matériaux plus argileux.

Enfin, des circulations d'eau d'origine météorique ou en provenance de fuite des canalisations sont possibles dans les formations de surface.

7 CONCLUSION

7.1 Aléa et risques identifiés

Le terrain objet de la présente étude se situe en zone d'aléa moyen vis-à-vis du phénomène de retrait gonflement des argiles.

Les investigations réalisées indiquent :

- Un limon silteux brun, un silt légèrement argileux brun clair correspondant au Limon des Plateaux et rencontrés jusqu'à 1.00m/TN,
- Un sable grossier ocre à quelques cailloutis correspondant à des Colluvions et rencontrés jusqu'à > 1.30m/TN.

Les matériaux rencontrés ne sont pas sujets aux phénomènes de retrait-gonflement.

7.2 Proposition de fondation

Le choix du système de fondation ne pourra être fait que lorsque le projet sera défini en phase G2 AVP. Au stade actuel, seuls des principes généraux peuvent être énoncés.

En 1^{ère} approche, et pour des ouvrages légers, des fondations superficielles ancrées dans les Limons des Plateaux ou dans les Colluvions sont envisageables, en respectant une profondeur hors gel.

Un ancrage dans les remblais éventuels et/ou dans les terrains remaniés par les futurs aménagements (dessouchage, démolition etc...) est exclu.

Cette proposition de fondation devra être validée par une étude géotechnique complémentaire de type G2AVP ou G2 PRO lorsque le projet sera défini (cote du niveau bas, descentes de charges sur les fondations).

7.3 Etudes complémentaires

Le terrain sur lequel l'acquéreur souhaite construire devra faire l'objet d'une étude géotechnique complémentaire de type G2AVP ou G2 PRO à la conception du projet afin de déterminer notamment la portance du sol, le type de fondations à prévoir, la profondeur d'ancrage des fondations, les préconisations de réalisation des fondations et des soutènements éventuels.

8 ALEAS GEOTECHNIQUES ET CONDITIONS CONTRACTUELLES

1. On s'assurera que la stabilité des ouvrages et des sols avoisinants le projet est assurée pendant et après la réalisation de ce dernier.
2. Les conclusions du présent rapport ne sont valables que sous réserve des conditions générales des missions géotechniques de l'Union Syndicale Géotechnique fournies en annexe 1 (norme NF P94-500 de décembre 2006).
3. Le présent rapport et ses annexes constituent un tout indissociable. La mauvaise utilisation qui pourrait être faite suite à une communication ou reproduction partielle ne saurait engager B1GEO.
4. Les reconnaissances de sol procèdent par sondages ponctuels, les résultats ne sont pas rigoureusement extrapolables à l'ensemble du site. Il persiste des aléas (exemple : hétérogénéités locales) qui peuvent entraîner des adaptations tant de la conception que de l'exécution qui ne sauraient être à la charge du géotechnicien.
5. Le niveau d'eau indiqué éventuellement sur les coupes de sondages correspond à un niveau instantané mesuré au moment de la réalisation des sondages. Il est donc sujet à des fluctuations dans l'avenir et ne saurait engager notre responsabilité sauf indications contraires stipulées dans le rapport dans le cas où, par exemple, une étude hydrogéologique complète et détaillée nous aurait été confiée.
6. Des modifications dans l'implantation la conception ou l'importance des constructions ainsi que dans les hypothèses prises en compte dans le présent rapport peuvent conduire à des remises en cause des prescriptions. Une nouvelle mission devra alors être confiée à B1GEO afin de réadapter ces conclusions ou de valider par écrit le nouveau projet.
7. De même des éléments nouveaux mis en évidence lors des travaux et n'ayant pu être détectés au cours des reconnaissances de sol (exemple dissolution, cavité, hétérogénéité localisée, venues d'eau, etc.) peuvent rendre caduques tout ou en partie les recommandations et les conclusions de la présente étude.
8. De plus, il est expressément rappelé que les résultats et renseignements fournis dans le rapport ne peuvent donner lieu à une extrapolation systématique, et qu'en particulier ils ne peuvent en aucun cas conduire à une forfaitisation généralisée du coût des terrassements ou des fondations. B1GEO décline ainsi toute responsabilité sur les conséquences d'une telle forfaitisation.
9. Une étude de sol, quelle qu'elle soit, n'a pas de validité permanente. En effet, de nombreux paramètres évoluent dans le temps : niveau de la nappe aquifère, mouvement de versant, dissolutions karstiques ou gypseuses, effondrement de carrières souterraines, migration de pollution, apport de remblais, décapage du site, ouverture de tranchées, présence de nouveaux mitoyens (...). Ces phénomènes peuvent s'étaler sur de longues périodes ou être instantanés (venue à jour d'un fontis par exemple). Au-delà d'une période de deux ans entre la remise du rapport B1GEO et le démarrage des travaux, notre client devra s'inquiéter auprès de notre société de l'actualisation des différents paramètres géotechniques. Cela est d'autant plus vrai si le projet a évolué (modification de l'implantation, de la répartition des locaux, suppression ou création de niveaux, ...), rendant ainsi inadaptée l'étude concernée. B1GEO jugera alors de la nécessité de réaliser une campagne d'investigations complémentaires pour remplir sa mission initiale, avec fourniture de nouvelles conclusions. Tout manquement à ces règles entraînerait de facto une défaillance de notre couverture vis à vis de nos responsabilités professionnelles.
10. Nous restons à la disposition du Maître d'Ouvrage et de son équipe de conception et de réalisation pour leur fournir tout renseignement complémentaire qu'ils pourraient juger utile concernant notre étude et ses conclusions, ainsi que pour les accompagner lors des phases ultérieures de projet, soit pour la mission géotechnique phase avant-projet G2 AVP et la mission géotechnique phase projet G2 PRO selon la norme NF P 94-500 de novembre 2013.

9 ANNEXES

9.1 Classification des missions géotechniques

Missions d'ingénierie géotechnique.
Classification et spécifications.

Tableau 2 — Classification des missions d'ingénierie géotechnique

L'enchaînement des missions d'ingénierie géotechnique (étapes 1 à 3) doit suivre les étapes de conception et de réalisation de tout projet pour contribuer à la maîtrise des risques géotechniques. Le maître d'ouvrage ou son mandataire doit faire réaliser successivement chacune de ces missions par une ingénierie géotechnique. Chaque mission s'appuie sur des données géotechniques adaptées issues d'investigations géotechniques appropriées.

ÉTAPE 1 : ÉTUDE GÉOTECHNIQUE PRÉALABLE (G1)

Cette mission exclut toute approche des quantités, délais et coûts d'exécution des ouvrages géotechniques qui entre dans le cadre de la mission d'étude géotechnique de conception (étape 2). Elle est à la charge du maître d'ouvrage ou son mandataire. Elle comprend deux phases :

Phase Étude de Site (ES)

Elle est réalisée en amont d'une étude préliminaire, d'esquisse ou d'APS pour une première identification des risques géotechniques d'un site.

- Faire une enquête documentaire sur le cadre géotechnique du site et l'existence d'avoisinants avec visite du site et des alentours.
- Définir si besoin un programme d'investigations géotechniques spécifique, le réaliser ou en assurer le suivi technique, en exploiter les résultats.
- Fournir un rapport donnant pour le site étudié un modèle géologique préliminaire, les principales caractéristiques géotechniques et une première identification des risques géotechniques majeurs.

Phase Principes Généraux de Construction (PGC)

Elle est réalisée au stade d'une étude préliminaire, d'esquisse ou d'APS pour réduire les conséquences des risques géotechniques majeurs identifiés. Elle s'appuie obligatoirement sur des données géotechniques adaptées.

- Définir si besoin un programme d'investigations géotechniques spécifique, le réaliser ou en assurer le suivi technique, en exploiter les résultats.
- Fournir un rapport de synthèse des données géotechniques à ce stade d'étude (première approche de la ZIG, horizons porteurs potentiels, ainsi que certains principes généraux de construction envisageables (notamment fondations, terrassements, ouvrages enterrés, améliorations de sols).

ÉTAPE 2 : ÉTUDE GÉOTECHNIQUE DE CONCEPTION (G2)

Cette mission permet l'élaboration du projet des ouvrages géotechniques et réduit les conséquences des risques géotechniques importants identifiés. Elle est à la charge du maître d'ouvrage ou son mandataire et est réalisée en collaboration avec la maîtrise d'œuvre ou intégrée à cette dernière. Elle comprend trois phases :

Phase Avant-projet (AVP)

Elle est réalisée au stade de l'avant-projet de la maîtrise d'œuvre et s'appuie obligatoirement sur des données géotechniques adaptées.

- Définir si besoin un programme d'investigations géotechniques spécifique, le réaliser ou en assurer le suivi technique, en exploiter les résultats.
- Fournir un rapport donnant les hypothèses géotechniques à prendre en compte au stade de l'avant-projet, les principes de construction envisageables (terrassements, soutènements, pentes et talus, fondations, assises des dallages et voiries, améliorations de sols, dispositions générales vis-à-vis des nappes et des avoisinants), une ébauche dimensionnelle par type d'ouvrage géotechnique et la pertinence d'application de la méthode observationnelle pour une meilleure maîtrise des risques géotechniques.

Phase Projet (PRO)

Elle est réalisée au stade du projet de la maîtrise d'œuvre et s'appuie obligatoirement sur des données géotechniques adaptées suffisamment représentatives pour le site.

- Définir si besoin un programme d'investigations géotechniques spécifique, le réaliser ou en assurer le suivi technique, en exploiter les résultats.
- Fournir un dossier de synthèse des hypothèses géotechniques à prendre en compte au stade du projet (valeurs caractéristiques des paramètres géotechniques en particulier), des notes techniques donnant les choix constructifs des ouvrages géotechniques (terrassements, soutènements, pentes et talus, fondations, assises des dallages et voiries, améliorations de sols, dispositions vis-à-vis des nappes et des avoisinants), des notes de calcul de dimensionnement, un avis sur les valeurs seuils et une approche des quantités.

Phase DCE / ACT

Elle est réalisée pour finaliser le Dossier de Consultation des Entreprises et assister le maître d'ouvrage pour l'établissement des Contrats de Travaux avec le ou les entrepreneurs retenus pour les ouvrages géotechniques.

- Établir ou participer à la rédaction des documents techniques nécessaires et suffisants à la consultation des entreprises pour leurs études de réalisation des ouvrages géotechniques (dossier de la phase Projet avec plans, notices techniques, cahier des charges particulières, cadre de bordereau des prix et d'estimatif, planning prévisionnel).
- Assister éventuellement le maître d'ouvrage pour la sélection des entreprises, analyser les offres techniques, participer à la finalisation des pièces techniques des contrats de travaux.

NF P 94-500 (Novembre 2013)

Missions d'ingénierie géotechnique.

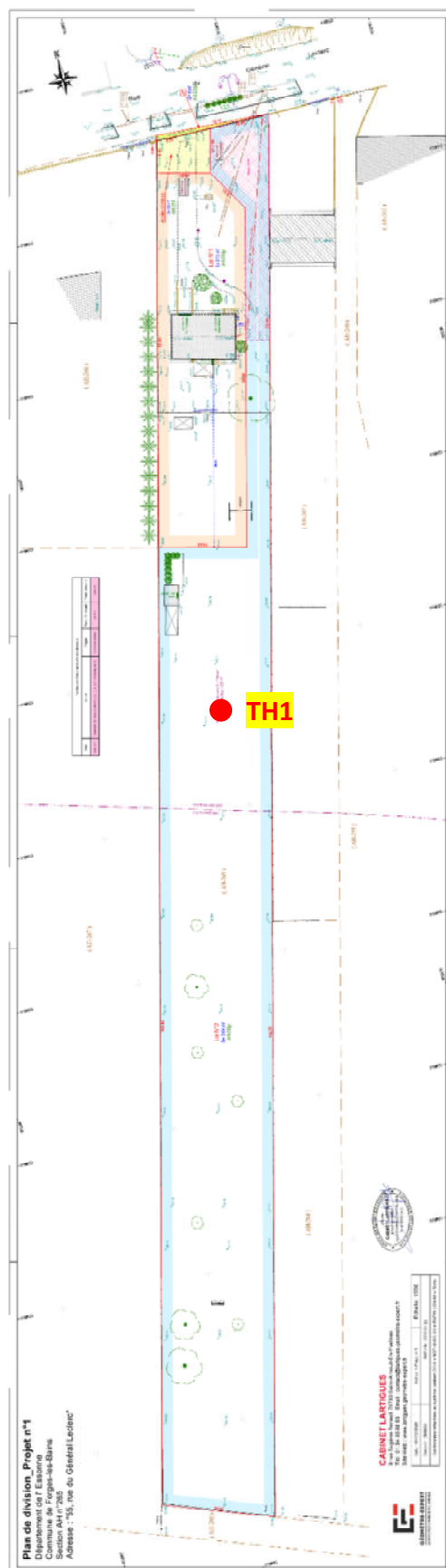
Classification et spécifications.

Tableau 2 — Classification des missions d'ingénierie géotechnique (suite)

ÉTAPE 3 : ÉTUDES GÉOTECHNIQUES DE RÉALISATION (G3 et G 4, distinctes et simultanées) ÉTUDE ET SUIVI GÉOTECHNIQUES D'EXECUTION (G3) Cette mission permet de réduire les risques géotechniques résiduels par la mise en œuvre à temps de mesures correctives d'adaptation ou d'optimisation. Elle est confiée à l'entrepreneur sauf disposition contractuelle contraire, sur la base de la phase G2 DCE/ACT. Elle comprend deux phases interactives : <u>Phase Étude</u> — Définir si besoin un programme d'investigations géotechniques spécifique, le réaliser ou en assurer le suivi technique, en exploiter les résultats. — Étudier dans le détail les ouvrages géotechniques : notamment établissement d'une note d'hypothèses géotechniques sur la base des données fournies par le contrat de travaux ainsi que des résultats des éventuelles investigations complémentaires, définition et dimensionnement (calculs justificatifs) des ouvrages géotechniques, méthodes et conditions d'exécution (phasages généraux, suivis, auscultations et contrôles à prévoir, valeurs seuils, dispositions constructives complémentaires éventuelles). — Élaborer le dossier géotechnique d'exécution des ouvrages géotechniques provisoires et définitifs : plans d'exécution, de phasage et de suivi. <u>Phase Suivi</u> — Suivre en continu les auscultations et l'exécution des ouvrages géotechniques, appliquer si nécessaire des dispositions constructives prédéfinies en phase Étude. — Vérifier les données géotechniques par relevés lors des travaux et par un programme d'investigations géotechniques complémentaire si nécessaire (le réaliser ou en assurer le suivi technique, en exploiter les résultats). — Établir la prestation géotechnique du dossier des ouvrages exécutés (DOE) et fournir les documents nécessaires à l'établissement du dossier d'interventions ultérieures sur l'ouvrage (DIUO) SUPERVISION GÉOTECHNIQUE D'EXECUTION (G4) Cette mission permet de vérifier la conformité des hypothèses géotechniques prises en compte dans la mission d'étude et suivi géotechniques d'exécution. Elle est à la charge du maître d'ouvrage ou son mandataire et est réalisée en collaboration avec la maîtrise d'œuvre ou intégrée à cette dernière. Elle comprend deux phases interactives : <u>Phase Supervision de l'étude d'exécution</u> — Donner un avis sur la pertinence des hypothèses géotechniques de l'étude géotechnique d'exécution, des dimensionnements et méthodes d'exécution, des adaptations ou optimisations des ouvrages géotechniques proposées par l'entrepreneur, du plan de contrôle, du programme d'auscultation et des valeurs seuils. <u>Phase Supervision du suivi d'exécution</u> — Par interventions ponctuelles sur le chantier, donner un avis sur la pertinence du contexte géotechnique tel qu'observé par l'entrepreneur (G3), du comportement tel qu'observé par l'entrepreneur de l'ouvrage et des avoisinants concernés (G3), de l'adaptation ou de l'optimisation de l'ouvrage géotechnique proposée par l'entrepreneur (G3). — donner un avis sur la prestation géotechnique du DOE et sur les documents fournis pour le DIUO. DIAGNOSTIC GÉOTECHNIQUE (G5) Pendant le déroulement d'un projet ou au cours de la vie d'un ouvrage, il peut être nécessaire de procéder, de façon strictement limitative, à l'étude d'un ou plusieurs éléments géotechniques spécifiques, dans le cadre d'une mission ponctuelle. Ce diagnostic géotechnique précise l'influence de cet ou ces éléments géotechniques sur les risques géotechniques identifiés ainsi que leurs conséquences possibles pour le projet ou l'ouvrage existant. — Définir, après enquête documentaire, un programme d'investigations géotechniques spécifique, le réaliser ou en assurer le suivi technique, en exploiter les résultats. — Étudier un ou plusieurs éléments géotechniques spécifiques (par exemple soutènement, causes géotechniques d'un désordre) dans le cadre de ce diagnostic, mais sans aucune implication dans la globalité du projet ou dans l'étude de l'état général de l'ouvrage existant. — Si ce diagnostic conduit à modifier une partie du projet ou à réaliser des travaux sur l'ouvrage existant, des études géotechniques de conception et/ou d'exécution ainsi qu'un suivi et une supervision géotechniques seront réalisés ultérieurement, conformément à l'enchaînement des missions d'ingénierie géotechnique (étape 2 et/ou 3).

9.2 Plan d'implantation des sondages

PLAN D'IMPLANTATION DES SONDAGES



9.3 Coupes des sondages

Chantier : Vente d'un lot à bâtir
55 Rue du Général Leclerc
FORGES LES BAINS (91)

Dossier : **R26-0021**

Client : FONCIERE VALLEE DE CHEVREUSE

Date : 28/05/2026

Profondeur : 1.30 m

Type de sondage : tarière

Machine : tarière manuelle

Profondeur (m)	Lithologie	Facès	Outil	Niveau d'eau
0	Limon silteux brun 0.30 m	Limon des Plateaux	Tarière manuelle diamètre 63 mm	Sec
	Silt légèrement argileux brun clair 1.00 m			
1	Sable grossier ocre à quelques cailloutis 1.30 m	Colluvions	1.30 m	
2				

Obs. : Refus sur bloc à -1.1 m/TN